



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

B.P. : 1116 Yaoundé - Cameroun - Tél. : +237 222 20 19 28 - Fax : +237 222 21 66 62

Site web : www.fecafoot-officiel.com - Email : contact@fecafoot-officiel.com

Numéro Contribuable : 08600013325C

DECISION N° 033/FCF/PCN/18 REPORTANT L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2018

LE PRESIDENT DU COMITE DE NORMALISATION DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la loi N° 2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu la décision du 23 Août 2017 du Bureau du Conseil de la FIFA nommant un Comité de Normalisation pour la Fédération Camerounaise de Football ;*
- *Vu la correspondance de la FIFA du 12 septembre 2017 relative à la composition du Comité de Normalisation de la Fédération Camerounaise de Football ;*
- *Vu la décision du 25 février 2018 du Bureau de Conseil de la FIFA de proroger le mandat du Comité de Normalisation jusqu'au 31 août 2018 ;*
- *Vu la décision n°031/FCF/PCN/2018 du 08 juin 2018 du Président du Comité de Normalisation convoquant l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT le 23 juin 2018 ;*
- *Vu la correspondance de la FIFA du 20 juin 2018 ;*
- *Vu les circonstances exceptionnelles que constitue la période de normalisation du football camerounais ;*

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 23 juin 2018 à l'effet d'adopter les nouveaux textes de la FECAFOOT est renvoyée à une date ultérieure.

Article 2 : Le Président du Comité de Normalisation tiendra informer les membres concernés par ladite Assemblée Générale de la nouvelle date.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un communiqué du Secrétaire Général de la FECAFOOT.

Yaoundé, le 20 juin 2018

Ampliations :

- Secrétaire Général
- Archives/Chrono



LE PRESIDENT DU COMITE DE NORMALISATION

Mr. HAPPI DIEUDONNE

